

# LIVRET D'ACCUEIL

2024-2025

École primaire St Laurent de Vaux



Chemin de la Pommeraie  
69670 Vaugneray

Tél. 04 78 45 95 50  
[ecolepublique@vaugneray.com](mailto:ecolepublique@vaugneray.com)

# INFORMATIONS GÉNÉRALES DE RENTRÉE

## Les Temps Péricolaires

### LA SURVEILLANCE DU TEMPS PÉRISCOLAIRES

La surveillance du temps périscolaire du matin avant l'école, du midi et du soir après l'école est une compétence de la commune.

La responsable périscolaire peut être amenée à joindre les familles. Les familles peuvent également la contacter pour tout problème éventuel :

### Camille MONTARON

T. 06 76 49 01 78

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h30

### Par mail :

[periscolaire@vaugneray.com](mailto:periscolaire@vaugneray.com)

.....

### DES MOMENTS DE PARTAGE

Les temps périscolaires sont des moments de partage, de détente et de loisirs. Les enfants s'engagent à respecter des règles de vie commune.

L'utilisation de la violence verbale, physique ou la tenue de propos vexatoires est interdite.

Un enfant momentanément difficile pourra être isolé pendant le temps nécessaire à lui faire retrouver une attitude compatible avec la vie de groupe.

Toutefois, quand le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement d'un des temps périscolaires et traduit une inadaptation à ce temps d'accueil, la situation de l'enfant est examinée avec la famille et la responsable périscolaire.

Une décision de retrait provisoire peut être prise, après un entretien avec les parents. Dans ce cas, la famille et l'équipe périscolaire doivent travailler ensemble de façon à permettre de nouveau, dans les meilleurs délais, sa participation au temps périscolaire.

.....

### EN RETARD À MIDI OU LE SOIR ?

Les enfants non récupérés à la fermeture du portail de l'école seront placés sous la responsabilité du personnel municipal. **L'enfant sera alors inscrit à la cantine, ou à la garderie.**

Vous devrez alors vous acquitter du paiement de ce temps.

.....

### ABSENTÉISME

Toute absence est à signaler auprès de l'école et de la responsable périscolaire.

# LES RÈGLES D'OR des Temps Péri-scolaires

1/ Je respecte mes camarades  
et les adultes qui travaillent à l'école

2/ J'ai le droit d'être écouté et respecté

3/ J'écoute les consignes données par les animateurs

4/ Je prends soin du matériel

5/ Je prends plaisir dans les activités proposées

6/ Je règle les conflits en discutant avec mes camarades  
ou en allant demander de l'aide à l'adulte

7/ Je me lave les mains avant et après le repas et le goûter

8/ Je peux aider les plus petits

# LES TEMPS DE MIDI

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, un service de restauration est proposé aux familles qui ne peuvent faire déjeuner leur enfant à l'extérieur de l'école.

**Le service de restauration scolaire est municipal.**



Les enfants sont servis à table et sont accompagnés par un adulte dans la prise de leur repas.

.....

## UN TEMPS POUR BIEN MANGER

D'une façon générale, les adultes chargés de la surveillance participent à l'éducation alimentaire des enfants : l'enfant est invité à goûter et n'est pas forcé de terminer son plat. En cas de difficultés, la responsable périscolaire prend contact avec les parents pour comprendre les habitudes alimentaires de l'enfant et veiller ensemble à ce que le repas réponde aux besoins de l'enfant.

## UN TEMPS POUR S'AMUSER OU SE REPOSER

La pause méridienne comprend le temps de repas mais également le temps d'avant et d'après au cours duquel l'enfant s'amuse seul ou avec ses camarades.

L'enfant a ainsi le choix entre plusieurs activités mais a également le droit de ne rien faire et de se reposer.

Les enfants sont accompagnés dans leur choix en laissant des espaces de liberté sans contrainte autre que le respect des règles et de l'autre.

.....

## UN TEMPS POUR SE SOCIABILISER ET DEVENIR AUTONOME

Le temps du repas se déroule sous la surveillance constante d'un adulte référent.

L'enfant est sensibilisé au respect des règles d'hygiène avec un lavage des mains avant et après le repas.



# LE RESTAURANT SCOLAIRE – Réservation

## LA RÉSERVATION DES REPAS

La réservation des repas sur l'espace famille est **OBLIGATOIRE** pour tous les enfants, qu'ils utilisent régulièrement ou occasionnellement le service de restauration scolaire.



## NOUVELLE FAMILLE

Un premier courriel vous a été envoyé pour créer votre espace personnel. Une fois créés, vos identifiants et mot de passe sont à conserver pendant toute la scolarité de votre enfant.

**Si vous n'avez pas reçu le courriel, contactez la Mairie.**



## COMMENT RÉSERVER DES REPAS ?

Via l'espace famille <https://espacefamille.aiga.fr/1297410>

Connectez-vous avec vos identifiants  
Cliquez sur le prénom de l'enfant.

Nous recommandons de faire vos réservations à l'année si c'est possible, ce qui assurera un respect du délai de réservation.

Vous pouvez également réserver par période ou pour quelques jours.



Les réservations de dernière minute (le matin même) restent possible, mais un tarif majoré sera alors appliqué (délai de prévenance non respecté).

# LE RESTAURANT SCOLAIRE - Les tarifs

Un délai de prévenance de 7 jours est à respecter pour la réservation et/ou l'annulation.

Tarifs 2023-2024	
Tarif unique	4,20 €
Réservation hors délai / dernière minute	6,00 €
Annulation dernière minute	2,50 €
Absences non facturées automatique	Grève des enseignants Sortie scolaire



## MALADIE DE L'ENFANT

Fournir un certificat médical  
au nom de l'enfant  
jusqu'au 2 du mois suivant, soit :

- par mail [mairie@vaugneray.com](mailto:mairie@vaugneray.com)
- dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le 1<sup>er</sup> jour d'absence sera facturé 2,50 €.

Les certificats fournis à l'école  
ne sont pas transmis à la mairie.

# LA GARDERIE

Un service d'accueil périscolaire est proposé aux familles  
aux horaires suivants :

• **MATIN** : 7h45 - 8h20

• **SOIR** : 16h30-18h

Si la personne chargée de récupérer l'enfant constate qu'elle ne peut arriver avant 18h, il lui est demandé d'appeler :

Camille MONTARON : **06 76 49 01 78**

## Merci de bien respecter ces horaires

Les agents assurant la surveillance arrêtent leur service à 18h : en cas de retards répétés, la mairie se réserve la possibilité de restreindre l'accès au service de garderie périscolaire à la famille concernée.



## Inscriptions via le portail famille

<https://espacefamille.aiga.fr/1297410>

La réservation ou l'annulation peut se faire jusqu'au matin même : 7h pour la garderie de 7h20 et jusqu'à 10h pour la garderie du soir et du mercredi midi.



L'achat des tickets reste possible à la mairie. Ils doivent être remis le matin à l'animateur.



# LA GARDERIE - Les Tarifs

Tarifs tickets à l'unité *	
Accueil du matin (à partir de 7h45)	1,22 €
Accueil du soir 16h30-18h	3,15 €

**EN CAS DE RETARD APRÈS 18H**, le tarif de 4,28 € sera appliqué.

\*Les tarifs sont révisés chaque année au mois de janvier.

.....

## LA FACTURATION Restaurant scolaire - Garderie

**La facturation se fait au réel.**

Elle correspond au nombre de repas et de garderie sur une période.

La facture est payable sous 15 jours :

- **Sur le portail famille** : pour un paiement en ligne
- **Par chèque** : à l'ordre du Trésor Public à déposer en Mairie.
- **En espèce** : à la Mairie, un reçu vous sera alors délivré.



Les factures sont éditées au mois selon le calendrier suivant :	
Envoi des factures dématérialisées aux parents	à partir du 5 du mois
Date limite de paiement et relance	le 20 du mois
Transmission à la trésorerie	le 25 du mois

**ATTENTION** : Selon les règles de la comptabilité publique, les paiements en ligne ou auprès du régisseur ne seront plus possibles dès la transmission en trésorerie.

# LE PAI

## Projet d'Accueil Individualisé



Le projet d'accueil individualisé est établi quand un enfant présente un trouble de santé (maladies chroniques, allergies, intolérances alimentaires).

**SANS PAI**, sur les temps d'accueil Garderie/Cantine, les équipes ne pourront administrer aucun médicament, même homéopathique.

Ce PAI permet de mettre en place un protocole d'urgence.

**Il est IMPÉRATIF de vous adresser à la directrice** afin de le mettre en place avec le médecin scolaire.



## SERVICE MINIMUM

En cas de grève des enseignants de l'école, un service minimum est assuré à partir de 25% d'enseignants grévistes.

Les parents sont informés de sa mise en place par voie d'affichage à l'entrée de l'école. L'inscription de votre enfant en mairie au plus tard la veille au soir est obligatoire et les enfants seront accueillis dans la limite de la capacité d'accueil défini par la commune.

# LE PLAN MERCREDI

L'école accueille désormais vos enfants sur un rythme de 4 jours :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Afin d'accompagner les familles sur le temps du mercredi matin, la municipalité a mis en place un plan mercredi, dont voici les modalités d'organisation :

→ L'accueil de loisirs se fera de **7h30 à 12h30** avec 3 heures d'activités organisées de 8h30 à 11h30.

→ Cet accueil aura lieu **à l'école du Val Noir de Vaugneray.**

→ Il est **ouvert à tous les enfants âgés de 3 ans révolus** à la date du premier jour d'accueil et scolarisés dans un établissement primaire (public ou privé) de la commune de Vaugneray.

---

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

→ L'inscription est annuelle avec la possibilité de se désinscrire avec un préavis d'un mois par période.

→ L'inscription à la période est possible dans la limite des places disponibles.



Elle doit être réalisée via le portail famille de la commune :



<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1297410#connexion&110803>

Le plan mercredi doit être accessible à toutes les familles notamment les plus modestes. Ainsi, il est proposé la tarification suivante en fonction du quotient familial (QF) :

**Le tarif est défini de manière forfaitaire pour l'accueil à la demi-journée sans repas de 7h30 à 12h30.**

	<i>Participation des familles</i>
Tranche 1 - QF < 400	<b>2 €</b>
Tranche 2 - QF entre 401 et 800	<b>4 €</b>
Tranche 3 - QF entre 801 et 1200	<b>6 €</b>
Tranche 4 - QF > 1200	<b>8 €</b>

Afin d'organiser un accueil de qualité, le plan mercredi entre dans un PEDT (Plan Educatif du Territoire) dont les objectifs sont les suivants :



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, contactez la Mairie : 04 78 45 80 48**

## **TUTO POUR INSCRIPTION**

→ Besoin d'aide pour vous inscrire ? Consultez le tuto !



# LES ASSOCIATIONS DE



## BONNE RENTRÉE !!

VAUGNERAY - SAINT LAURENT DE VAUX

L'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) est avec vous, tout au long de l'année pour vous accompagner, vous informer et faire le lien entre vous, les enseignants et l'équipe municipale. Nous sommes des parents d'élèves bénévoles.

Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer lors des Portes Ouvertes organisées à l'école maternelle. Alors, si comme nous vous souhaitez :

- Contribuer au bien-être de vos enfants à l'école
- Partager des projets en lien avec l'école
- Rencontrer d'autres parents super sympa !

**N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de notre Assemblée Générale\* pour faire grossir nos rangs et permettre à l'Association de perdurer !**

\* La date de l'Assemblée Générale vous sera communiquée dans le cahier de liaison de votre enfant.

### QUELQUES-UNES DE NOS ACTIONS :

Préparation et participation aux conseils d'écoles, rédaction des comptes-rendus des conseils, rencontre avec la mairie pour l'amélioration des abords des écoles, vente des sapins de Noël, création du banc des copains dans la cour de l'école élémentaire pour combattre l'isolement et encourager l'empathie entre enfants, financement d'un atelier pour aborder le thème du harcèlement en CE2, photomaton offert le jour de la rentrée, réalisation des photos de classes l'année du confinement, montage de la visite virtuelle des écoles (lien disponible sur le site de la mairie)...

**NOUS  
CONTACTER**

[apevaugneray@gmail.com](mailto:apevaugneray@gmail.com)

Suivez notre page Facebook  
[#apevaugneray](https://www.facebook.com/apevaugneray)

# PARENTS D'ÉLÈVES

## AMICALE DE ST LAURENT DE VAUX

Depuis 40 ans les parents des élèves de l'école membres de l'association organisent des événements tout au long de l'année pour financer des activités et sorties scolaires. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger, partager des moments conviviaux et prendre le temps de se rencontrer : soirée crêpes, choucroute, chasse aux œufs, carnaval, voyage scolaire, fête de l'école, animation...



L'Assemblée  
Générale  
se tiendra  
Mercredi 18 septembre  
à 19h30  
à St Laurent de Vaux

Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent venir ou aider à organiser une activité !

**REJOIGNEZ-NOUS !**  
**Vous êtes les bienvenus**



# LE PERSONNEL COMMUNAL INT



**Guillaume BELFILS**  
Cantine - Garderie  
Mercredi matin



**Régina BITOUT**  
ATSEM  
Mercredi matin



**BOUKHARI Nawelle**  
Cantine - Garderie  
Mercredi matin



**Lucile DEVAUD**  
Cantine - Garderie



**Manel GUIZANI**  
Cantine - Entretien



**Delphine ISENBRANDT**  
Cantine - Garderie



**Fanny MAZURAT**  
ATSEM  
St Laurent de Vaux



**Karine MERCOYROL**  
ATSEM  
Cantine - Garderie



**Nicole MOREL**  
Cheffe cuisine



**Patricia MOREL**  
Cantine - Garderie SLV  
Mercredi matin



**Lola MURAT**  
Cantine - Garderie

# ERVENANT AUTOUR DE L'ÉCOLE



Camille MONTARON  
Responsable périscolaire



Audrey PIANO  
ATSEM



Fanny POLSINELLI  
ATSEM



Lilian OULEDI  
Mercredi matin



Gladie RADIX  
ATSEM  
Mercredi matin



Odile RUTLER  
Cantine



Tiffany SOULIÉ  
Référente ATSEM  
Mercredi matin



Jackie TAPIE  
Cantine - Entretien



Yolande THEVENET  
Cuisinière



Christelle THOMAS  
ATSEM  
Mercredi matin



Sylvaine TOZY  
ATSEM



Michel VERLHAC  
Policier Municipal

# CALENDRIER VACANCES

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre
Vacances d'automne	Samedi 19 octobre Lundi 4 novembre
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Samedi 22 février Lundi 10 mars
Vacances de printemps	Samedi 19 avril Lundi 5 mai
Vacances d'été	Samedi 5 juillet

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

## CONTACTS UTILES

### → Mairie : 04 78 45 80 48

mairie@vaugneray.com

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h

### → Adjointe à la politique éducative

locale : M<sup>me</sup> Béatrice DUMORTIER

☎ 06 83 68 76 70

mairie@vaugneray.com

### → Responsable périscolaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 18h30

☎ 06 76 49 01 78

periscolaire@vaugneray.com

### → Association des Parents d'Elèves

apevaugneray@gmail.com

📘 #apevaugneray

### → Amicale de St-Laurent-de-Vaux

aurelie.lechevallier@gmail.com

### → Ecoles

☎ Maternelle : 04 78 45 91 32

☎ Élémentaire : 04 78 45 81 53

ecolepublique@vaugneray.com